



Renseignements importants sur les changements à venir concernant votre compte de carte de crédit CIBC

Veuillez noter que vous pourriez recevoir cet avis même si vous avez fermé votre compte de carte de crédit ou si votre compte n'est pas en règle, puisque ces changements s'appliqueront à votre compte à compter des dates indiquées ci-dessous. Ces changements n'auront pas d'incidence sur vous, à moins que votre compte soit rétabli et qu'il soit en règle.

Changements apportés aux frais annuels

Nous modifions la section « Frais annuels » de votre Sommaire des taux et des frais. Ce changement constitue une modification de votre Sommaire des taux et des frais et entrera en vigueur le **12 janvier 2027**.

Actuellement :

Les frais annuels du titulaire de carte principal sont de **180 \$**

Les frais annuels pour chaque usager autorisé sont de **50 \$**

À compter du 12 janvier 2027 :

Les frais annuels du titulaire de carte principal sont de **200 \$**

Les frais annuels pour chaque usager autorisé sont de **55 \$**

Veuillez noter que les nouveaux frais annuels applicables seront portés à votre compte de carte de crédit à la prochaine date de facturation des frais annuels, si cette date est le **12 janvier 2027** ou une date ultérieure.

Changements apportés aux privilèges de votre carte de crédit

Récemment, Aéroplan^{MD} a annoncé de nouveaux privilèges de voyage Aéroplan et Air Canada, ainsi que l'amélioration de certains privilèges existants, pour les titulaires d'une carte Aéroplan. Nous modifions le Guide de vos avantages à compter du **12 janvier 2027** afin d'y inclure ces privilèges nouveaux et améliorés. Vous trouverez ci-dessous un résumé des changements, avec des détails supplémentaires fournis dans la section Remarques du présent message.

- Introduction d'une réduction de 15 % sur l'échange de points Aéroplan à l'égard des vols admissibles d'Air Canada, lequel remplace la tarification préférentielle offerte de temps à autre pour les primes aériennes (voir la remarque A)
- Ajout d'un privilège de vol Air Canada de 25 \$ deux fois par année, chacun pouvant être utilisé dans un délai de six mois suivant son émission pour des achats de voyages avec Air Canada (voir la remarque B)
- Suppression de la date d'expiration du privilège hôtelier « Obtenez une 4e nuitée sans frais » lors de l'échange de points Aéroplan contre des séjours dans des hôtels partenaires partout dans le monde (voir la remarque C)
- Ajout d'un privilège de location de voiture « Obtenez une 4e journée sans frais » lors de l'échange de points Aéroplan dans plus de 11 000 points de location de voitures à travers le monde (voir la remarque D)

Autres changements

- Aéroplan a mis à jour et précisé les exigences relatives à la liaison de numéros Aéroplan personnels, par vous ou tout usager autorisé, à une carte de crédit Aéroplan (voir la remarque E)

Les autres frais, taux et modalités demeurent inchangés. À la Banque CIBC, nous travaillons fort pour nous assurer que les produits que nous offrons conviennent à nos clients. Si vous continuez à utiliser votre compte de carte de crédit après l'entrée en vigueur de ces changements, cela signifie que vous les acceptez. Bien sûr, vous pouvez communiquer avec nous au 1 800 465-4653 au Canada et aux États-Unis, ou à frs virés au 514 861-4653 ailleurs dans le monde; vous pouvez également communiquer avec votre conseiller CIBC pour discuter d'autres options de cartes de crédit. Si vous souhaitez annuler votre compte de carte de crédit sans frais, veuillez le faire dans les 90 jours suivant la date d'entrée en vigueur des changements (soit d'ici le 12 avril 2027). Vous demeurez responsable du remboursement de tout solde impayé inscrit à votre compte de carte de crédit à la date de l'annulation. Les termes qui commencent par une majuscule dans le présent message ont le sens défini dans votre Entente de carte de crédit pour PME CIBC (responsabilité personnelle), sauf si une autre définition en est donnée.

Nous tenons à vous remercier de votre clientèle et de votre confiance continue envers notre équipe.

Remarques

- A. La mention juridique 10 du Guide de vos avantages est complètement supprimée et remplacée par ce qui suit :

Actuellement : De temps à autre, les Titulaires de carte principaux d'une carte de crédit Aéroplan peuvent profiter d'une tarification préférentielle, ce qui signifie qu'ils peuvent réserver des primes aériennes moyennant encore moins de points. Le nombre de points requis pour réserver une prime aérienne est déterminé par plusieurs facteurs, notamment la détention d'une carte de crédit de marque Aéroplan admissible, et par d'autres règles établies par Aéroplan, à sa seule discrétion.

À compter du 12 janvier 2027 : Les titulaires de carte principaux (les « Titulaires de carte ») bénéficieront d'une réduction de 15 % sur le nombre de points Aéroplan requis pour un échange contre le tarif de base des primes aériennes admissibles par rapport au nombre de points requis pour réserver le même itinéraire par un membre Aéroplan qui n'est pas un Titulaire de carte. La réduction de points s'applique uniquement à toute combinaison de point de départ et de destination, qu'il s'agisse d'un vol entrant ou sortant, lorsque l'itinéraire entrant ou sortant correspondant entre le point de départ et de destination comprend un vol exploité par Air Canada, Air Canada Rouge ou des transporteurs exploitant des vols sous la marque Air Canada Express. La réduction peut s'étendre aux itinéraires comprenant un segment exploité par des partenaires admissibles, lorsque cela est indiqué dans le processus de réservation à aircanada.com. Dans tous les cas, les itinéraires doivent être réservés à aircanada.com, au moyen de l'application mobile Air Canada ou auprès du centre téléphonique d'Air Canada. La réduction s'applique uniquement à la portion du tarif de base de la combinaison de point de départ et de destination du vol sortant ou du vol entrant de la prime aérienne; elle ne s'applique pas aux taxes, frais, suppléments et charges ni aux achats effectués auprès de partenaires tiers, y compris et sans s'y limiter l'assurance voyage, l'annulation de voyage et les programmes de compensation d'émissions de carbone. Cette réduction est non transférable et n'a aucune valeur marchande. Les Titulaires de carte doivent avoir ouvert une session dans leur compte Aéroplan au moment de la réservation. Les cartes-cadeaux et les eCoupons ne peuvent être utilisés que pour la partie payée en argent du billet. Le compte Aéroplan (y compris les comptes de partage familial) doit disposer d'un nombre de points suffisant pour

permettre l'échange contre des primes aériennes Aéroplan. Les modifications et les annulations se font selon les règles de la Politique sur les primes aériennes Aéroplan (aircanada.com/politique-sur-les-primes-aeriennes) et le membre Aéroplan doit demeurer un Titulaire de carte principal pour être admissible aux réductions ultérieures applicables en cas de modification de la réservation. Toutes les conditions générales du programme Aéroplan (aircanada.com/aeroplan-conditionsgenerales) s'appliquent.

- B.** Le privilège de vol Air Canada (le « Coupon ») est réservé aux Titulaires de carte principaux. Le Titulaire de carte principal recevra un Coupon d'une valeur équivalente à 25 \$ CA tous les six mois, jusqu'à concurrence d'une valeur équivalente à 50 \$ CA par année civile, comme indiqué ci-dessous.

Les Coupons sont ajoutés au Portefeuille AC du Titulaire de carte principal deux fois par année civile, le 15 janvier et le 15 juillet. Chaque Coupon expire six (6) mois après sa délivrance.

Le Coupon est uniquement valable pour une nouvelle réservation et ne s'applique pas aux réservations existantes. Le Coupon peut être utilisé sur le prix total d'une réservation admissible, y compris le tarif de base, pour la partie payée en argent des primes aériennes des vols distribués et exploités par Air Canada^{MD}, Air Canada Rouge^{MD} ou sous la marque Air Canada Express^{MD}. Les réservations doivent être effectuées directement auprès d'Air Canada, à aircanada.com, au moyen de l'application mobile Air Canada ou auprès des Centres de services d'Air Canada, et sont soumises aux règles et aux conditions tarifaires applicables. Les réservations doivent être faites avant la date d'échéance du Coupon; le voyage peut avoir lieu après la date d'échéance du Coupon, sous réserve de la disponibilité des vols au moment de la réservation. Le Coupon ne peut être utilisé que de la façon décrite. Il ne peut être transféré et n'a aucune valeur pécuniaire ni valeur d'échange. Pour que le Titulaire de carte principal puisse recevoir et utiliser un Coupon, son compte Aéroplan doit être en règle et lié à la carte de crédit Aéroplan au plus tard 72 heures avant la date de délivrance du Coupon. Les Usagers autorisés ne sont pas admissibles aux Coupons.

Les Coupons non utilisés seront automatiquement supprimés du Portefeuille AC si le compte de carte de crédit est fermé, quelle que soit la raison de cette fermeture, ou si la carte de crédit Aéroplan de niveau supérieur du compte de carte de crédit est remplacée par une carte de crédit Aéroplan de niveau inférieur, quelle que soit la raison de ce remplacement. Vous conserverez votre Coupon si vous passez à une carte de crédit Aéroplan de niveau supérieur émise par la même banque. Aucun Coupon supplémentaire ne sera délivré après le surclassement; le Coupon suivant, le cas échéant, sera délivré lors du prochain cycle semestriel.

Si un Coupon est appliqué à une réservation et que celle-ci est annulée ou modifiée, le Coupon sera traité conformément aux politiques applicables d'Air Canada sur les réservations, les modifications et les annulations (aircanada.com/remboursements). Lorsqu'un Coupon est rétabli dans le Portefeuille AC du Titulaire de carte principal conformément aux politiques applicables d'Air Canada sur les réservations, les modifications et les annulations, la date d'expiration initiale du Coupon demeure la même. En cas de modification ou d'annulation après la date d'expiration initiale du Coupon, celui-ci sera considéré comme échu.

Air Canada se réserve le droit de modifier, de suspendre ou de supprimer à tout moment les privilèges liés au Coupon, notamment les montants, le calendrier de délivrance, les conditions d'admissibilité et les périodes de validité.

Toutes les conditions générales du programme Aéroplan (aircanada.com/aeroplan-conditionsgenerales) et du Portefeuille AC (aircanada.com/portefeuilleAC-tnc) s'appliquent.

- C. Le privilège hôtelier d'une 4e nuitée sans frais (le « Privilège ») s'applique aux séjours hôteliers réservés par échange de points Aéroplan par des Titulaires de carte principaux et les Usagers autorisés associés (chacun, un « Titulaire de carte ») dans les hôtels participants. Sauf autorisation contraire, le Privilège ne peut être jumelé à aucune autre offre.

Pour chaque séjour hôtelier de quatre nuits consécutives réservé auprès d'un hôtel participant, en utilisant uniquement des points Aéroplan du compte Aéroplan du Titulaire de carte (ou de son compte de partage familial Aéroplan) sur le site de réservations en ligne exploité par Loyalty Travel Agency LLC, faisant affaire sous le nom commercial cxLoyalty (le « Site Web »), le Titulaire de carte bénéficiera d'une réduction équivalente à la valeur moyenne en points Aéroplan de l'une des nuits comprises dans le séjour de quatre nuits. Par exemple, un Titulaire de carte qui réserve un séjour de quatre nuits consécutives n'aura qu'à échanger des points Aéroplan contre trois nuits (p. ex. si chaque nuit coûte 15 000 points pour un séjour de quatre nuits, soit un total de 60 000 points, le nombre total de points requis pour le séjour de quatre nuits serait de 45 000 [15 000 × 3] dans le cadre du Privilège). Ou encore, pour un séjour de huit nuits consécutives, le Titulaire de carte n'aura qu'à échanger des points Aéroplan contre six nuits, et ainsi de suite.

Les nuits doivent faire partie du même séjour, dans le même hôtel participant, dans le cadre de la même réservation et avec le même numéro de confirmation. Il n'est pas possible de jumeler des réservations distinctes pour profiter de ce Privilège. Aucun point ne sera remboursé ni aucun crédit de nuit offerte sans frais ne sera accordé pour toute partie inutilisée du Privilège.

Le récapitulatif de la réservation avec échange de points indiquera les taxes et frais inclus dans le taux d'échange de points. Les taxes et les frais locaux (comme les frais de destination ou les frais de villégiature) peuvent ne pas être inclus dans le taux d'échange de points de votre chambre d'hôtel. Ils s'appliqueront tout de même à chaque nuit réservée avec des points et devront être payés directement à l'hôtel. Reportez-vous aux conditions générales de voyage de Loyalty Travel Agency LLC (aircanada.com/loyalty-conditionsgenerales) pour de plus amples renseignements.

Le tarif d'échange de points contre le séjour hôtelier peut varier selon la nuit, et c'est le coût moyen en points par nuit pour le séjour de quatre nuits ou plus réservé par échange de points qui sera calculé pour la nuit offerte sans frais. Le nombre moyen de points requis par nuit sera par la suite retiré du total de quatre nuits pour l'ensemble du séjour.

Le nombre de points Aéroplan requis par nuit varie selon l'hôtel participant, le type de chambres disponibles à l'hôtel participant et la durée du séjour, et peut aussi varier selon la période de l'année. Le nombre de points requis par nuit est continuellement modifié et peut changer en tout temps, sans préavis.

Le Privilège s'applique aux réservations de séjours hôteliers pour tous les types de chambres effectuées seulement avec des points Aéroplan sur le Site Web. Le Privilège ne s'applique pas aux réservations effectuées avec de l'argent et des points ou avec de l'argent seulement. Le Titulaire de carte doit avoir suffisamment de points Aéroplan (dans son propre compte Aéroplan ou dans son compte de partage familial Aéroplan) pour les échanger contre le séjour complet après l'application de la réduction correspondant au nombre moyen de points Aéroplan requis pour une nuit de ce séjour, le cas échéant.

Toutes les conditions générales du programme Aéroplan (aircanada.com/aeroplan-conditionsgenerales) s'appliquent.

- D.** Le privilège d'une 4e journée sans frais pour une location de voiture (le « Privilège ») s'applique aux locations de voitures réservées par échange de points Aéroplan par des Titulaires de carte principaux et les Usagers autorisés associés (chacun, un « Titulaire de carte ») auprès d'entreprises de location de voitures participantes. Sauf autorisation contraire, le Privilège ne peut être jumelé à aucune autre offre.

Pour chaque location de voiture de quatre journées consécutives réservée auprès d'une entreprise de location de voitures participante, en utilisant uniquement des points Aéroplan du compte Aéroplan du Titulaire de carte (ou de son compte de partage familial Aéroplan) sur le site de réservations en ligne exploité par Loyalty Travel Agency LLC, faisant affaire sous le nom commercial cxLoyalty (le « Site Web »), le Titulaire de carte bénéficiera d'une réduction équivalente à la valeur moyenne en points Aéroplan de l'une des journées de location comprises dans la réservation de quatre journées. Par exemple, un Titulaire de carte qui réserve une location de voiture de quatre journées consécutives n'aura qu'à échanger des points Aéroplan contre trois journées (p. ex. si chaque journée coûte 10 000 points pour une location de quatre journées, soit un total de 40 000 points, le nombre total de points requis pour la location de quatre journées serait de 30 000 [10 000 × 3] dans le cadre du Privilège). Pour une location de huit journées consécutives, le Titulaire de carte n'aura qu'à échanger des points Aéroplan contre six journées, et ainsi de suite.

Les journées de location doivent faire partie de la même réservation, pour la même voiture et la même entreprise de location de voitures participante, et porter le même numéro de confirmation. Il n'est pas possible de jumeler des réservations distinctes pour profiter de ce Privilège. Aucun point ne sera remboursé ni aucun crédit de journée offerte sans frais ne sera accordé pour toute partie inutilisée du Privilège.

Le récapitulatif de la réservation avec échange de points indiquera les taxes et frais inclus dans le taux d'échange de points. Les taxes locales, les suppléments, les frais de carburant, les frais d'assurances et les autres frais peuvent ne pas être inclus dans le tarif de location de voiture obtenu grâce à vos points; ils s'appliqueront néanmoins à chaque journée de location réservée avec des points et devront être réglés directement auprès de l'entreprise de location. Reportez-vous aux [conditions générales de voyage de Loyalty Travel Agency LLC](http://aircanada.com/loyalty-conditionsgenerales) (aircanada.com/loyalty-conditionsgenerales) pour de plus amples renseignements.

Le tarif d'échange de points contre la location de voiture peut varier selon la journée, et c'est le coût moyen en points par journée pour la location de quatre journées ou plus réservée par échange de points qui sera calculé pour la journée offerte sans frais. Le nombre moyen de points requis par journée de location sera retiré du total des quatre journées pour l'ensemble de la location.

Le nombre de points Aéroplan requis par journée de location varie selon l'entreprise de location de voitures participante, le type de véhicule, l'emplacement, la durée de la location et la période de l'année. Le nombre de points requis par journée est continuellement modifié et peut changer en tout temps, sans préavis.

Le Privilège s'applique aux locations de voitures effectuées seulement avec des points Aéroplan sur le Site Web. Le Privilège ne s'applique pas aux réservations effectuées avec de l'argent et des points ou avec de l'argent seulement. Le Titulaire de carte doit avoir suffisamment de points Aéroplan (dans son propre compte Aéroplan ou dans son compte de partage familial Aéroplan) pour les échanger contre la location de voiture complète après l'application de la réduction correspondant au nombre moyen de points Aéroplan requis pour une journée de location, le cas échéant.

Toutes les conditions générales du programme Aéroplan (aircanada.com/aeroplan-conditionsgenerales) s'appliquent.

- E. La mention juridique 2 du Guide de vos avantages est complètement supprimée et remplacée par ce qui suit :

Actuellement : Le numéro Aéroplan de la personne ayant accès au privilège doit être inclus dans la réservation admissible, et le nom figurant dans la réservation du transporteur aérien doit être identique au nom indiqué dans le compte Aéroplan du voyageur. Pour que les usagers autorisés puissent accéder aux privilèges offerts, leur numéro Aéroplan doit être lié à un compte de carte de crédit CIBC Aéroplan valide vérifié par la banque. Cette liaison peut être établie sur le site aircanada.com/liermacarte. Veuillez prévoir jusqu'à 72 heures après l'approbation du compte de carte de crédit CIBC Aéroplan ou la liaison du numéro Aéroplan de l'utilisateur autorisé avec la carte de crédit de l'utilisateur autorisé pour que ces privilèges soient activés. Les comptes Aéroplan du titulaire de carte principal et des usagers autorisés doivent être En règle au moment du vol pour que les privilèges de voyage s'appliquent. Les privilèges de voyage ne seront plus offerts si votre compte de carte de crédit CIBC Aéroplan n'est pas En règle ou s'il est fermé, quelle que soit la raison de la fermeture. Les privilèges de voyage peuvent ne plus s'appliquer si le produit de carte de crédit CIBC Aéroplan est remplacé par un autre produit. L'adhésion à Aéroplan et les privilèges connexes sont assujettis aux conditions générales du programme Aéroplan (aircanada.com/aeroplan-conditionsgenerales) et aux conditions générales applicables d'Air Canada concernant un privilège, selon ce que détermine Air Canada, à sa seule discrétion, et selon les modifications qui peuvent être apportées de temps à autre. Les termes qui commencent par une majuscule ont le sens qui leur est attribué dans l'Entente de carte de crédit pour PME CIBC (responsabilité personnelle).

À compter du 12 janvier 2027 : Assurez-vous de fournir votre numéro de membre Aéroplan personnel pour le lier à votre carte de crédit, car il est interdit de lier un numéro de fidélité différent. Ce numéro Aéroplan doit être inclus dans la réservation admissible pour avoir accès aux privilèges du transporteur aérien. Le nom figurant dans la réservation du transporteur aérien doit être identique à celui indiqué dans le compte Aéroplan du voyageur. Pour que les usagers autorisés puissent accéder aux privilèges offerts, leur numéro de compte Aéroplan personnel doit être lié à un compte de carte de crédit valide vérifié par la banque. Ce lien peut être établi sur la page [Lier votre carte d'Air Canada](#). Veuillez prévoir jusqu'à 72 heures après l'approbation de la carte de crédit CIBC Aéroplan ou la liaison du numéro Aéroplan de l'utilisateur autorisé avec la carte de crédit de l'utilisateur autorisé afin que ces privilèges soient activés. Les comptes Aéroplan et de carte de crédit du titulaire de carte principal et des usagers autorisés doivent être En règle pour que les privilèges de voyage s'appliquent. Si le compte est fermé, pour quelque raison que ce soit, ou que votre carte de crédit CIBC Aéroplan est remplacée par une autre carte, les privilèges du transporteur aérien ne seront plus offerts. L'adhésion à Aéroplan et les privilèges connexes sont assujettis aux conditions générales du programme Aéroplan (aircanada.com/aeroplan-conditionsgenerales) et aux conditions générales applicables d'Air Canada concernant un privilège, selon ce que déterminent Air Canada et Aéroplan, à leur seule discrétion, et selon les modifications qui peuvent être apportées de temps à autre. Air Canada et Aéroplan se réservent le droit de modifier, de suspendre ou de supprimer tout privilège, et d'exclure toute personne soupçonnée d'intervenir de façon illicite dans le processus ou le fonctionnement d'un privilège. Les termes qui commencent par une majuscule ont le sens qui leur est attribué dans l'Entente de carte de crédit pour PME CIBC (responsabilité personnelle).

* Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous licence.

Pour en savoir plus sur les marques de commerce d’Air Canada et d’Aéropian, visitez le site cibc.com/marquesaeroplan.

^{MD} Le logo CIBC est une marque déposée de la Banque CIBC. Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de la Banque CIBC ou de leur titulaire de marque respectif.